



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
DES COLLECTIVITÉS LOCALES,
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

A. Maertens

**Arrêté préfectoral portant constitution
des commissions de propagande**

**Elections municipales et communautaires
des 23 et 30 mars 2014**

**Le Préfet de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu** le code de procédure électorale et notamment ses articles L.211 à L.217 et R.26 à R.39;
- Vu** le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2013 relatif à la préparation des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;
- Vu** l'ordonnance du 28 janvier 2014 du premier président de la cour d'appel de Toulouse ;
- Vu** les désignations de la Poste faites par courriel du 5 février 2014 ;
- Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège :

ARRÊTE

Article 1

Dans la perspective des élections des conseils municipaux et conseils communautaires des 23 et 30 mars 2014, une commission de propagande est instituée dans chacune des communes conformément à l'annexe jointe.

Article 2

Le président fixe, en accord avec le préfet, le lieu où la commission doit siéger.

Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission compétente pour la commune dans laquelle ils sont candidats.

Article 3

Les personnes responsables de liste ou leurs mandataires devront remettre les documents électoraux (circulaires et bulletins de vote) à la commission de propagande compétente pour la commune dans laquelle elles sont candidates au plus tard :

- pour le 1^{er} tour : **le vendredi 14 mars 2014 à 14 heures**



- pour le 2^{ème} tour: **le mercredi 26 mars 2014 à 14 heures**

La commission de propagande est en droit de refuser l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et heures fixées ci-dessus. Elle peut, au demeurant, l'accepter si cela ne perturbe pas l'envoi de la propagande et à condition que la même position soit adoptée pour tous les candidats ou listes en présence.

Le mercredi 19 mars 2014 est la date limite d'envoi, par les commissions de propagande, pour le 1^{er} tour :

- des documents électoraux à tous les électeurs,
- des bulletins de vote aux mairies.

Le cas échéant, le jeudi 27 mars 2014 est la date limite d'envoi, par les commissions de propagande, pour le 2nd tour :

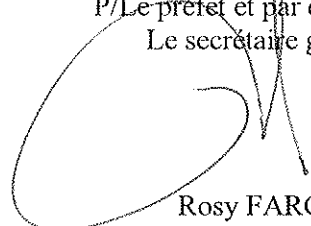
- des documents électoraux à tous les électeurs,
- des bulletins de vote aux mairies.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, les sous-préfets de Pamiers et de Saint-Girons, les présidents des commissions de propagande, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chaque candidat.

Fait à Foix, le 11 FEV, 2014

P/Le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Rosy FARGES

Elections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014

Annexe à l'arrêté portant constitution des commissions de propagande

Commission de propagande	Communes concernées	Magistrat		Préfecture		La Poste		Secrétaire
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	
Foix	Foix	Mme Pascale DUTEIL Juge au TI de Foix	M. Vincent ANIERE Vice-président Au TI de Foix	Mme Fabienne GRAMANTI Adjoint au chef du bureau des élections	Mme Anne MAERTENS Chef du bureau élections	M. Jean-Louis PAGES Responsable Organisation	M. Patrick LAMARY Contrôleur de gestion	M. Pierre MILLERES DGS commune de Foix
Lavelanet	Lavelanet	Mme Béatrice CURVALE Vice-présidente application des peines Au TGI de Foix	Mme Sylvie BALANCA BUGE Juge des enfants au TGI de Foix	Mme Anne MAERTENS Chef du bureau élections	Mme Fabienne GRAMANTI Adjoint au chef du bureau des élections	M. LIZIER LACAZE Responsable CES	M. Dominique DUMAINE Cadre COURRIER	M. Patrick BORIOS Agent commune de Lavelanet
Mirepoix	Mirepoix	M. Vincent ANIERE Vice-président Au TI de Foix	Mme Pascale DUTEIL Juge au TI de Foix	Mme Patricia MARTY Sous-préfecture de Pamiers	Mme Véronique RUMEAU Secrétaire générale de la sous- préfecture de Pamiers	M. Dominique DUMAINE Cadre courrier	M. LIZIER LACAZE Responsable CES	Mme Isabelle ALEX Secrétaire générale commune de Mirepoix
	Laroque e'Olmes							M. Jean-Francois NICOLAUD DGS commune de Laroque d'Olmes
Pamiers	Pamiers	Mme Catherine ESTEBE Juge au TGI de Foix	Mme Catherine OSTENGO Juge d'instruction au TGI de Foix	Mme Véronique RUMEAU Secrétaire générale de la sous- préfecture de Pamiers	M. Alain CANAL Adjoint à la secrétaire générale de la sous-préfecture de Pamiers	Mme Hélène LANEYRIE Responsable RH	M. Luc DURAN Directeur	Mme Valérie POMMELET Directrice population et citoyenneté Commune de Pamiers
	Saint Jean du Falga							M. Jean GALANGAU DGS commune de Saint-Jean-du-Falga
	La Tour du Cricou							Mme Hélène BENABENT Secrétaire générale commune de La Tour du Cricou
Saverdun	Saverdun	Mme Catherine OSTENGO Juge d'instruction au TGI de Foix	Mme Catherine ESTEBE Juge au TGI de Foix	M. Alain CANAL Adjoint à la secrétaire générale de la sous-préfecture de Pamiers	Mme Véronique RUMEAU Secrétaire générale de la sous- préfecture de Pamiers	M. Luc DURAN Directeur	Mme Hélène LANEYRIE Responsable RH	Mme Isabelle RIZZO DGS commune de Saverdun
	Mazères							Mme Dolphine DALMASSO Agent commune de Mazères
Saint-Girons	Saint-Girons	M. Bernard BONZOM Juge au TI de Saint-Girons	Mme Béatrice CURVALE Vice-présidente application des peines Au TGI de Foix	Mme Geneviève BERDOT Secrétaire du sous-préfet de Saint-Girons	M. Jean-Luc PLAZA Agent sous-préfecture de Saint- Girons	Mme Valérie BACHELET Responsable de Site	Mme Véronique CHAYANNE Cadre courrier	Mme Hélène ALVAREZ Service finances Commune de Saint-Girons
Tarascon-sur-Ariège	Tarascon-sur-Ariège	Mme Sylvie BALANCA BUGE Juge des enfants au TGI de Foix	M. Bernard BONZOM Juge au TI de Saint- Girons	Mme Rosy FAUCET Directrice des libertés publiques et des collectivités locales	Mme Anne MAERTENS Chef du bureau élections	M. Jean-Paul DILHAT Responsable de Site	M. Jérôme LAFFITTE Responsable CES	Mme Françoise LAFFONT Agent commune de Tarascon-sur-Ariège
Varilhes	Varilhes	M. Bernard BONZOM Juge au TI de Saint-Girons	Mme Isabelle de COMBETTE Vice-présidente au TGI de Foix	Mme Patricia MARTY Sous-préfecture de Pamiers	M. Alain CANAL Adjoint au secrétaire générale de la sous-préfecture de Pamiers	Mme MURIEL BRUN Responsable Production	Mme Francine JOURDA Responsable de Site	Mme Nathalie CASSIGNOL DGS commune de Varilhes

Vu pour être annexée à mon arrêté en date du **11 FÉV 2014**
 Pour le préfet de l'Ariège
 Le secrétaire général

Rosy FAUCES

